

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

3 : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- N° 001334

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 02372 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MOKHTATAR NAJIB

Date de naissance : 06/10/1952

Adresse : Res. AL FAJR Imm. E N°3 Avenue Imam CHAFI

HAY AL Qods 20610 Sidi Berroussi CASA

Tél. : 06.63.02.69.11 Total des frais engagés : 1124.40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Haj GUENNOUN Mohamed

MÉDECINE GÉNÉRALE

Expert Assermenté - ECHOGRAPHIE

96, Rue Wahbi Hay Laâyoune Bora Soltan - Casablanca

Tél : 05.22.28.99.79 / GSM : 06.61.15.56.19

Date de consultation : 25/NOV/2022

Nom et prénom du malade : MOKHTATAR Najib Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HBP + hypertension + diabète

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : TÉMOIGNAGE

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 21/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25 NOV. 2022	C	1	Docteur Haj GUENNOUN Mohamed 185 DMEDECINE GENERALE Expert Assermenté - ECHOGRAPHIE 96, Rue Walli Hay Laayoune Darb Soltan - Casablanca TAL: 06 22 28 99 79 / GSM: 06 61 15 58 15	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Code du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr El Jamali Mohammed	25/09/2011	984,40
23 Bd Al Fouarat Hay A. Dods		
C.C.EI Dods 2 Sidi Bernoussi	11	
Casablanca Tel 0522766063	22	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	25/01/22	Bn45	130,0000

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Haj GUENNOUN Mohamed
MEDECINE GENERALE

EXPERT ASSEMENTÉ
ECHOGRAPHIE

الدكتور الحاج گنون محمد

الطب العام
خبير ملحف
الشخص بالصلب

25 NOV. 2022

O asablanca, le : الدار البيضاء في

PER: 09-09-2022
LOT: 220901
FLAGYL 500 mg
CP PEL 820

P.P.V: 490DH 80

118000 060062

N° MOKHTATAR Najib

PHARMACIE FOUARAT

Dr El Jamali Mohammed 'adouk
23,Bd Al Fouarat Hay A. Dads

UT: 05822029
PER: 09/2025
PV: 74,00 DH

49,8

Flagyl 500

14,8

74,80

24,8

Syprac 100

1 cp x 2

LOT : 2428
PER : 08-27
P.P.V : 30 DH 80

32,8

Toinedol 500

1 cs 30

121,40 x 3

EL JAMALI CHAMMAM MEDICAL
21,00
28 AL QUDSI, GOUVERNEMENT
AL QUDSI, GOUVERNEMENT

201,00

16,

Titanose crème

2 fioles

LOT: 2253034
PER: 06/2024
PPV: 20 DH 00

45,8

Parac

Docteur Haj GUENNOUN Mo
MEDECINE GENERALE

784,40

21 cp x 3

Expert Assermenté

LOT: 211018
PER: 07-2024
PPV: 16,00 DH

47,80

مصحة وليلي 55 هي العيون - درب السلطان - الدار البيضاء

96, Rue Walili - Hay Laâyoune Derb Soltan - Casablanca

Tél. : C. : 05.22.28.99.79 / D. : 05.22.61.85.40 - GSM : 06.61.15.56.19

LOT 220284
EXP 09/2023
PPV 121.40DH

LOT 211717
EXP 07/2023
PPV 121.40DH

LOT 211718
EXP 07/2023
PPV 121.40DH

Docteur Haj GUENNOUN Mohamed
MEDECINE GENERALE
EXPERT ASSEMENTÉ
ECHOGRAPHIE

الدكتور الحاج گنون محمد
الطب العام
خبير محلف
الفحص بالصدى

25 NOV. 2022
Casablanca, le الدار البيضاء في

N° 10KHTATAR Nagib

Faire

Examen copro parasitologique
des selles

Docteur Haj GUENNOUN Mohamed
MEDECINE GENERALE
Expert Assermenté - ECHOGRAFIE
96, Rue Walili Hay Laâyoune Derb Soltan - Casablanca
Tél : C. : 05.22.28.99.79 / GSM : 06.61.15.56.19

Laboratoire BORJ EL BERNOUSSI d'Analyses Médicales

DOCTEUR Abdeladim TAKI IMRANI : Pharmacien Biologiste, Diplomé de l'Université libre de Bruxelles
BACTERIOLOGIE - BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - IMMUNOLOGIE -
PARASITOLOGIE-MYCOLOGIE - VIROLOGIE
612, Bd Souhaib Aroumi - Sidi EL Bernoussi - Casablanca - Tél : 0522 73 32 49 - Fax : 0522 75 79 84
ICE : 001626088000055 - R.C. CASA : 360178 - PATENTE : 316384432 - C.N.S.S : 2928309
I.Fiscal : 36000150 - INPE : 097163075

FACTURE N° : 220007747

CASABLANCA le 25-11-2022

Mr MOKHTATAR Najib

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
	Coproculture	B100	B
	Parasitologie des selles	B40	B

Total des B : 140

TOTAL DOSSIER : 190.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cent quatre-vingt-dix dirham .



JO

LABORATOIRE BORJ EL BERNOUSSI
ACCUEIL ET CONSULTATION 1
612, Bd Souhaib Erroumi
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél : 0522 73 32 49 - 0522 76 78 81

Docteur A. TAKI IMRANI : Pharmacien Biogiste, Diplômé de l'Université Libre de Bruxelles.
Bactériologie - Biochimie - Hématologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Virologie.

Date du prélèvement : 25-11-2022 à 15:05
Code patient : 2211250046
Né(e) le : 06-10-1952 (70 ans)
Edité le : 28-11-2022



Mr MOKHTATAR Najib
Dossier N° : 2211250046
Prescripteur : Dr Haj GUENNOUN Mohamed

BACTERIOLOGIE-PARASITOLOGIE-MYCOLOGIE-VIROLOGIE

(Biomérieux – vitek 2 compact15)

EXAMEN PARASITOLOGIQUE DES SELLES

Date du prélèvement	25-11-2022
Lieu de prélèvement	A domicile
Aspect macroscopique	Selles marron moulée

EXAMEN MACROSCOPIQUE

Leucocytes	Absence
Hématies	Absence
Grains d'amidon	Absence
Fibres musculaires	Rares.
Fibres alimentaires	Rares.
Globules graisseux	Absence
Cristaux de Charcot-Leyden	Absence
Flore microbienne	Flore bactérienne équilibrée.
Levures	<u>Quelques.</u>
Mucus	Absence

RECHERCHE DES PARASITES A L'ETAT FRAIS

Résultat	Présence de quelques formes kystiques de Blastocystis hominis.
----------	--

EXAMEN APRES ENRICHISSEMENT

Résultat	Présence de quelques formes kystiques de Blastocystis hominis.
----------	--

COPROCULTURE

Validé par : Dr Abdeladim TAKI IMRANI



Docteur A. TAKI IMRANI : Pharmacien Biogiste, Diplômé de l'Université Libre de Bruxelles.
Bactériologie - Biochimie - Hématologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Virologie.

2211250046 – Mr Najib MOKHTATAR

EXAMEN APRES COLORATION DE GRAM

Flore microbienne

Flore bactérienne équilibrée.

CULTURE

Sur milieu S-S

Absence de Salmonelle, Shigelle.

Sur milieu de Sabouraud

Absence de Candida albicans

Sur milieux usuels

Culture négative

Validé par : Dr Abdeladim TAKI IMRANI

